



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Concentré universel Ultra AR-AFFF (agent d'extinction d'incendie)

### 1. IDENTIFICATION

<b>Nom du produit</b>	Concentré universel Ultra AR-AFFF (agent d'extinction d'incendie)
<b>Autres appellations</b>	Mousse à formation de film flottant résistante à l'alcool
<b>Utilisation recommandée de la substance et restrictions d'utilisation</b>	
<b>Utilisations identifiées</b>	Agent d'extinction d'incendie
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Ne pas utiliser sur de l'équipement électrique sous tension. Consulter les codes applicables en matière de protection contre les incendies.
<b>Identification de la société</b>	Badger Fire Protection 8767 Seminole Trail, Suite 202 Ruckersville, VA 22968 USA (434) 964-3200
<b>Numéro d'appel de la clientèle</b>	
<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	
<b>Numéro CHEMTREC</b>	(800) 424-9300 (703) 527-3887 (international)
<b>Date de publication</b>	23 novembre 2016
<b>Date de remplacement de version antérieure</b>	1 octobre 2015

*Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA et du système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques.*

### 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

#### Classification du risque

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : catégorie 2A

#### Éléments d'étiquetage

Symboles de risque



Mot d'avertissement : Avertissement

#### Mentions d'avertissement

Irritation oculaire grave.

#### Conseils de prudence

##### Prévention

Laver soigneusement les mains après la manutention.  
Porter un dispositif de protection des yeux ou du visage.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Concentré universel Ultra AR-AFFF (agent d'extinction d'incendie)

---

### 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

---

#### Réponse

En cas de contact avec les yeux : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer si possible les verres de contact et continuer de rincer. Consulter un médecin si l'irritation oculaire persiste.

#### Entreposage

Aucun(e)

#### Élimination

Aucun(e)

#### Autres risques

Risque possible d'électrocution si le produit est utilisé sur de l'équipement électrique sous tension.

#### Limites de concentration spécifiques

Les valeurs indiquées ci-dessous représentent les pourcentages d'ingrédients affichant une toxicité inconnue.

Toxicité aiguë par voie orale	< 10 %
Toxicité aiguë par voie cutanée	< 10 %
Toxicité aiguë par inhalation	< 10 %
Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques	< 10 %

---

### 3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

---

Ce produit est un mélange.

Nom du composant	Numéro CAS	Concentration
Eau	7732-18-5	90 - 99 %
Détergent synthétique (2-méthoxyméthyléthoxy)propanol	S.O. 34590-94-8	1 - 5 % 1 - 5 %

---

### 4. PREMIERS SOINS

---

#### Description des mesures de premiers soins nécessaires

##### Yeux

Rincer immédiatement l'œil avec une quantité abondante d'eau pendant au moins 15 minutes en tenant l'œil ouvert. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.

##### Peau

Laver la région touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

##### Ingestion

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin.

##### Inhalation

Déplacer la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de difficulté respiratoire.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Concentré universel Ultra AR-AFFF (agent d'extinction d'incendie)

---

### 4. PREMIERS SOINS

---

#### **Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés**

Outre les informations figurant sous les sections « Description des mesures de premiers soins nécessaires » (ci-dessus) et « Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires » (ci-dessous), aucun autre symptôme et effet n'est prévu.

#### **Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

##### **Avis à l'intention des médecins**

Traiter en fonction des symptômes.

---

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

#### **Agents extincteurs appropriés**

Cette préparation sert d'agent d'extinction et ne présente donc aucun problème pour tenter de maîtriser un brasier. Utiliser un agent extincteur approprié en fonction des autres matières et matériaux.

#### **Dangers spécifiques du produit**

Aucun danger connu.

#### **Mesures de protection spéciales pour les pompiers**

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome en fonction des caractéristiques de l'incendie.

---

### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

#### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Porter l'équipement de protection approprié. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### **Précautions environnementales**

Empêcher de grandes quantités du produit de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

#### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Confiner et absorber à l'aide de la matière inerte appropriée, puis recueillir dans des contenants adéquats pour la récupération ou l'élimination.

---

### 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

---

#### **Précautions relatives à la manutention sécuritaire**

Porter l'équipement de protection approprié. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### **Conditions relatives à l'entreposage sécuritaire**

Entreposer les contenants à l'écart des sources de chaleur intenses. L'aire d'entreposage doit être fraîche, sèche, bien aérée, couverte et hors de la lumière directe du soleil.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Concentré universel Ultra AR-AFFF (agent d'extinction d'incendie)

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

#### Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition professionnelle pertinentes figurent ci-dessous, le cas échéant.

#### (2-méthoxyméthyléthoxy)propanol

ACGIH : (VLE) 100 ppm pondérée dans le temps, 8 h. (LECT) 150 ppm.

Protection cutanée : l'échantillonnage de l'air uniquement ne suffit pas à quantifier l'exposition de façon précise. Des mesures visant à prévenir l'absorption cutanée importante peuvent être requises.

OSHA : (LEA) 100 ppm (600 mg/m<sup>3</sup>). Cette limite s'applique à l'absorption cutanée.

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser avec une ventilation adéquate. Des procédures locales doivent porter sur la sélection, l'inspection et l'entretien de cet équipement, ainsi que sur la formation. Lorsque ce produit est utilisé en grande quantité, utiliser une ventilation locale par aspiration.

#### Mesures de protection individuelles

##### Protection des voies respiratoires

Le port d'équipement de protection respiratoire n'est généralement pas requis.

##### Protection de la peau

Porter des gants.

##### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

##### Protection du corps

Porter des vêtements de travail normaux.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Apparence

<b>État physique</b>	Liquide visqueux
<b>Couleur</b>	Jaune
<b>Odeur</b>	Légère
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune donnée disponible
<b>pH</b>	8,5
<b>Densité relative</b>	1,015 à 25 °C
<b>Intervalle/point d'ébullition (°C/F)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point de fusion (°C/F)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point d'éclair (PMCC) (°C/F)</b>	Ininflammable
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Taux d'évaporation (BuAc = 1)</b>	< 1
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble
<b>Densité relative (air = 1)</b>	Sans objet
<b>COV (g/l)</b>	Aucun(e)
<b>COV (%)</b>	Aucun(e)
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité</b>	Aucune donnée disponible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Concentré universel Ultra AR-AFFF (agent d'extinction d'incendie)

---

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Sans objet
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Sans objet
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet

---

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

#### Réactivité

Aucune donnée disponible

#### Stabilité chimique

Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

#### Risque de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne surviendra dans des conditions normales d'utilisation.

#### Conditions à éviter

Exposition à la lumière directe du soleil. Contact avec les matières et matériaux incompatibles.

#### Matières incompatibles

Matières réactives à l'eau.

#### Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

---

### 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

---

#### Toxicité aiguë

Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucun effet de toxicité aiguë.

#### Détergent synthétique :

DL50 orale, rat, > 5 000 mg/kg

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles, exposition unique

Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucun effet sur les organes cibles à la suite d'une exposition unique.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles, expositions répétées

Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucun effet sur les organes cibles à la suite d'expositions répétées.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Détergent synthétique : Une solution diluée à 50 % a provoqué une irritation oculaire grave lors des études sur le lapin.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Concentré universel Ultra AR-AFFF (agent d'extinction d'incendie)

---

### 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

---

#### **Corrosion/irritation cutanée**

Détergent synthétique : Une solution diluée à 50 % n'a provoqué aucune irritation cutanée lors des études sur le lapin.

#### **Sensibilisation cutanée ou des voies respiratoires**

Aucune donnée disponible.

#### **Cancérogénicité**

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

#### **Génotoxicité**

Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucun effet mutagène.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucune toxicité pour la reproduction ou anomalie congénitale.

#### **Danger d'aspiration**

Aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

---

### 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

---

#### **Écotoxicité**

Détergent synthétique

CL50 poisson > 1 à 10 mg/l (substance similaire)

CE0 micro-organismes > 100 mg/l (substance similaire)

#### **Mobilité dans le sol**

Aucune étude pertinente.

#### **Persistance et caractère dégradable**

Aucune étude pertinente.

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Aucune étude pertinente.

#### **Autres effets nocifs**

Aucune étude pertinente.

---

### 13. ÉLIMINATION

---

#### **Méthodes d'élimination**

Mettre le contenant au rebut conformément aux lois et aux règlements locaux et nationaux applicables.

Ne pas découper, percer ou souder le contenant sous pression, ni effectuer ces opérations à proximité de celui-ci. En cas de déversement, l'agent propulseur se dissipera dans l'atmosphère.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Concentré universel Ultra AR-AFFF (agent d'extinction d'incendie)

---

### 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

---

Les informations de cette fiche de données de sécurité concernent un produit ou une matière spécifique plutôt que ses diverses formes ou ses différents états de confinement.

Précautions d'expédition spécifiques :

Les personnes doivent être certifiées en tant qu'expéditeurs de matières dangereuses pour tous les modes de transport.

Remarque: Ceci est un produit non pressurisé lorsqu'il est vendu par le fabricant, et en tant que tel, n'est pas réglementée pour l'expédition par U.S. DOT CFR 172.101.

<b>DOT CFR 172.101 Data</b>	Non réglementé
<b>UN Proper Shipping Name</b>	Non réglementé
<b>UN Class</b>	Aucun
<b>UN Number</b>	Aucun
<b>UN Packaging Group</b>	Aucun
<b>Classification for AIR Transportation (IATA)</b>	Consulter la réglementation de l'IATA en vigueur avant toute expédition par avion.
<b>Classification for Water Transport IMDG</b>	Consulter le code IMDG en vigueur avant toute expédition par voie maritime.

Cette section est considérée comme exacte au moment de sa préparation. Elle ne vise pas à constituer un avis ou un résumé complet au regard des lois, règles ou règlements s'appliquant aux matières dangereuses et est susceptible d'être modifiée. Les utilisateurs ont la responsabilité de confirmer la conformité avec l'ensemble des lois, règles et règlements sur les matières dangereuses, en vigueur lors de l'expédition.

---

### 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

---

**Inventaire TSCA (États-Unis)**

Ce produit contient un ingrédient non vérifié pour son inscription sur l'inventaire des substances de la loi Toxic Substance Control Act de l'EPA.

**Listes LIS/LES (Canada)**

Ce produit contient des ingrédients qui ne sont pas répertoriés sur la liste intérieure des substances (LIS) ou la liste extérieure des substances (LES).

**SARA Title III, section 311/312 Catégorisation :**

Danger immédiat (aigu) pour la santé.

**SARA Title III, section 313**

Ce produit ne contient aucun agent chimique qui figure dans la section 313 aux concentrations minimales ou au-delà.

---

### 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

---

**Classifications NFPA**

Santé – 1

Inflammabilité – 0

Réactivité – 0

Dangers spéciaux – Aucun



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Concentré universel Ultra AR-AFFF (agent d'extinction d'incendie)

---

### 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

---

#### Classifications HMIS

Santé – 1  
Inflammabilité – 0  
Danger physique – 0  
Protection personnelle : voir la section 8  
\*Chronique

#### Abréviations

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).  
N° CAS : Numéro Chemical Abstracts Service.  
EC50 : Concentration effective 50 %.  
CIRC : Centre international de la recherche sur le cancer.  
LC50 : Concentration létale 50 %.  
LD50 : Dose létale 50 %.  
S.O. : (Sans objet). Indique qu'aucun renseignement pertinent n'a été trouvé ou n'est disponible.  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (service de la sécurité et de l'hygiène du travail).  
LEA : Limite d'exposition admissible.  
LECT : Limite d'exposition à court terme.  
VLE : Valeur limite d'exposition.  
TSCA : Toxic Substance Control Act (loi relative au contrôle des substances toxiques).

Date de révision : 23 novembre 2016  
Date de publication précédente : 1 octobre 2015  
Modifications apportées : Mise à jour de l'adresse de l'entreprise

#### Source des renseignements et références

Cette FDS est préparée par des experts en communication des dangers à partir de renseignements issus des documents de référence internes de la société.

**Préparé par :** EnviroNet LLC.

Les renseignements et recommandations contenus dans les présentes sont fondés sur des données jugées précises. Badger Fire Protection n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'exactitude des informations fournies. Il incombe à l'utilisateur de se renseigner quant au caractère opportun du produit pour un usage donné. Nous ne donnons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, en ce qui concerne ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à leur utilisation. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute utilisation ou élimination du produit est effectuée conformément avec les lois et réglementations locales, provinciales, d'État et fédérales en vigueur.